

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 3 mars 2021 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Avenant bilatéral n° 1
Convention de
partenariat entre la
Région, le
Département et les
établissements
publics de
coopération
intercommunale
créant le L'OCAL

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Bernard BASTOUIL, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Priscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Georges PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
25 février 2021

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Formant la majorité des membres en exercice.

PAR PUBLICATION
LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Alain CARBON par Bernard BASTOUIL, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER, Bernard VIDAL par Georges PECH.

PAR DELEGATION
LE

Procurations : Nicole MARTIN à Cédric MALRIEU.

Excusés : Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Dominique DUBLOIS, Bernard GRIMAUD, Didier MAERTEN, Marc TARDIEU.

Signature

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE.

Secrétaire de séance : Bruno POMART.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes par délibération n°20200110 en date du 25 juin 2020 participe au Fonds L'OCCAL à hauteur de 3 euros par habitant. Ce dispositif créé par la Région Occitanie en partenariat avec les départements et les intercommunalités a pour objectif de venir en aide aux entreprises de l'économie de proximité impactées par la pandémie de Covid 19 selon 2 modalités : un système d'aide à la trésorerie (volet 1) et de subvention à l'investissement (volet 2) prévu jusqu'au 31/10/2020.

Face à la prolongation de la Pandémie et à la sous consommation, par délibération n°20200199 en date du 17 novembre 2020, le conseil communautaire a :

- approuvé la modification des critères d'attribution et des plafonds des dispositifs 1 et 2.
- validé la participation de la Communauté de Communes au volet 3.
- confirmé l'extension des délais du fond jusqu'au 31 janvier 2021.
- autorisé Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Région

Monsieur le Président précise que cette prolongation nécessitera une modification de la participation de 83 211 € prévue initialement dans la convention approuvée le 25 juin 2020.

Le nouveau montant de la participation financière du fonds L'OCCAL de la Communauté de Communes sera de 110 948 € soit un abondement de 27 737 € de la participation initiale.

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que la Région propose à la Communauté de Communes de prolonger le dispositif L'OCCAL pour les mois de février et mars compte-tenu de la prolongation des mesures de restriction qui affectent à des degrés divers de nombreuses entreprises de nos territoires.

Monsieur le Président sollicite donc le conseil communautaire afin de l'autoriser à signer l'avenant bilatéral n° 1 à la convention de partenariat entre la Région, le Département et les établissements publics de coopération intercommunale créant le L'OCCAL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président, à signer l'avenant bilatéral n° 1 à la convention de partenariat entre la Région, le Département et les établissements publics de coopération intercommunale créant le L'OCCAL.

DIT que la somme sera prévue au budget principal de la CCCLA M14 article 2041411.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 3 mars 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER.